



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 75063

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur le rapport sénatorial d'information, de M. Pierre Hérisson, intitulé « Télécommunications : la réforme 5 ans après ». Le rapporteur propose, pour renforcer la dynamique concurrentielle, et prendre en compte la nouvelle réglementation européenne, qu'il analyse, de mettre en oeuvre le dégroupage de la boucle locale. Trois leviers existent pour accélérer sa mise en oeuvre effective : la Commission européenne, qui a mis la France en demeure à ce sujet en mars 2002, l'ART qui peut avoir, surtout avec les nouveaux pouvoirs qu'elle se verrait attribuer (injonctions....) une action déterminante, et l'Etat, actionnaire majoritaire de France Télécom, qui ne devrait pas se satisfaire de l'inertie de ce dernier à mettre en oeuvre le règlement européen et le décret gouvernemental sur ce sujet. Il souhaiterait connaître sa position sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75063

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1853